

Le 30 juin deux mille vingt deux, à 18 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1. Appel nominal :

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Elsa VASSE, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Arnaud ARGENTIN.

Etaient absents : Michèle GAUTIER (pouvoir à Olivier ROCHE), Patrick SILORET (pouvoir à Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Annie DURAND (pouvoir à Didier GERVAIS), Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT (pouvoir à Denis RIOULT), Jacques MARTIN (pouvoir à Philippe DESHAYES).

2. Désignation du Secrétaire de séance : Mme Isabelle JULIEN

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2022.

4. Adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Monsieur le Maire : la commune de Gruchet-le-Valasse a demandé à adhérer au Syndicat départemental de l'énergie de la Seine-Maritime (SDE76).

La demande d'adhésion de Gruchet-le-Valasse a été transmise à la commune par le SDE76 par notification du 12 avril 2022. Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans les 3 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Adhésion de la commune d'Eu au Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Monsieur le Maire : la commune d'Eu a demandé à adhérer au Syndicat départemental de l'énergie de la Seine-Maritime (SDE76).

La demande d'adhésion d'Eu a été transmise à la commune par le SDE76 par notification du 12 avril 2022. Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans les 3 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Monsieur le Maire : la commune d'Arques-la-Bataille a demandé à adhérer au Syndicat départemental de l'énergie de la Seine-Maritime (SDE76).

La demande d'adhésion d'Arques-la-Bataille a été transmise à la commune par le SDE76 par notification du 12 avril 2022. Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans les 3 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Prise en charge de l'éradication des frelons asiatiques - modification

Monsieur le Maire : lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2019, vous avez adopté une délibération permettant la prise en charge du prix de l'éradication des nids de frelons asiatiques dans la limite d'un plafond de 65 €, somme versée aux professionnels agréés pour l'élimination des nids de frelons asiatiques par la Préfecture (liste disponible sur le site Internet de la préfecture), sous réserve que le professionnel en question ait au préalable signé une convention avec la commune.

Cette délibération s'inscrivait en complément du plan d'actions mis en place par la préfecture de la Seine-Maritime et le département de la Seine-Maritime. Ce dernier a mis en place une action tendant à la prise en charge partielle des frais de destruction des nids (à hauteur de 30 % de la facture, avec un plafond d'intervention à 30 € HT par nid détruit, somme versée aux particuliers par l'intermédiaire de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles - FREDON).

Depuis le conseil municipal du 25 novembre 2019, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a décidé de prendre également en charge 30 % de la facture pour l'élimination d'un nid de frelons asiatiques.

Je vous propose ainsi d'adopter une convention type modifiée permettant de définir les modalités de prise en charge de l'éradication des nids de frelons asiatiques par la commune d'Octeville-sur-mer, eu égard à la décision prise par le conseil de la Communauté urbaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Adoption d'une convention avec la Communauté urbaine et le Département pour la gestion de la voie mode doux de la RD 940

Monsieur le Maire : la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et le Département de la Seine-Maritime ont aménagé une voie verte entre la RD 147 et la rue Auguste Le Conte sur le territoire de la commune d'Octeville-sur-mer.

Je vous propose d'adopter une convention de gestion pour cette voie avec le Département et la Communauté urbaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Adoption d'une convention avec la Ville du Havre pour l'entretien d'une partie de la RD 147

Monsieur le Maire : la propriété de la route de la Chênaie, située entre le giratoire de la rue Hippocrate et la pointe de l'îlot séparateur partiel de la RD 6382 (176 mètres de longueur), a fait l'objet d'un transfert par le département de la Seine-Maritime à la commune d'Octeville-sur-mer, en date du 26 mars 2018.

Cette portion de route, de taille modeste, étant située loin du territoire de la commune, je vous propose d'adopter une convention permettant son entretien par le service propreté de la ville du Havre, celle-ci intervenant déjà sur les voies de sa compétence situées dans le secteur.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Communication du compte administratif 2021 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Monsieur le Maire : au cours de sa séance du 19 mai 2022, le conseil de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les comptes administratifs de l'exercice 2021 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté urbaine a communiqué à la commune un exemplaire de ce compte administratif de l'année 2021 pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité des documents, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le conseil municipal prend acte.

11. Adoption d'une charte d'accueil des scolaires dans la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire : je vous propose d'adopter une charte avec l'école Jules Verne, permettant de définir les modalités d'accueil des élèves dans la bibliothèque municipale actuelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12. Bilan des acquisitions et cessions foncières de 2021

Monsieur le Maire : en application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune.

Pour l'année 2021, la commune d'Octeville-sur-mer a ainsi procédé à :

- des acquisitions foncières pour un montant total de 499 546 € ;
- aucune cession foncière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13. Adoption de deux avenants au marché portant sur l'aménagement de l'espace du Général Leclerc et du jardin Huart

Monsieur le Maire : comme vous le savez, la commune a décidé de rénover l'espace du Général Leclerc et le square Huart. Le marché comprenait deux lots :

- lot n° 1 : VRD, maçonneries paysagères (titulaire : entreprise Vallois) ;
- lot n° 2 : espaces verts (titulaire : Paysages de l'Estuaire).

Deux avenants au marché ont dû être contractés pour le lot n° 1, en raison notamment de la vétusté des installations découvertes au cours des travaux :

- lot n° 1 – VRD :
 - o démolition et reconstruction des murs de soutènement existants du square Huart ;
 - o fourniture et pose de bancs, fauteuils et corbeille de tri sélectif du square Huart ;
 - o démolition d'un puits et mise en œuvre d'une plaque de répartition béton et pose d'un tampon fonte ;
 - o élargissement du trottoir rue Auguste Huart ;
 - o réalisation d'une structure drainante entre le mur et l'église ;
 - o fourniture et mise en œuvre d'un porte-drapeau ;
 - o réalisation d'une tranchée pour pose d'un PE Ø 25 sur 13 ml + fourniture et mise en œuvre d'une bouche d'arrosage fonte et piquage ;
 - o modification de projet pour création d'un parvis végétal devant la police ;
- lot n° 2 :
 - o modification de projet pour création d'un parvis végétal devant la police.

	MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
Marché de base	224 353,42	44 870,68	269 224,10
Avenant n° 1	37 981,48	7 596,30	45 577,78
Avenant n° 2	6 411,93	1 282,39	7 694,32
TOTAL MARCHE	268 746,83	53 749,37	322 496,20

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Arnaud ARGENTIN : je suis étonné que l'entreprise n'ait pas vu initialement que le muret était en mauvais état.

Jean-Louis ROUSSELIN : nous avons effectivement constaté au démarrage des travaux que le mur était en mauvais état. Les prix étaient ceux qui avaient été fixés au marché pour la rénovation du muret de la route de Montivilliers et ils ont été appliqués à la reprise du muret de la rue Auguste Huart.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14. Adoption d'un avenant au marché des assurances de la commune :

Monsieur le Maire : la commune a lancé par délibération du 1^{er} juillet 2017 un appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés d'assurances de la commune, selon la répartition suivante :

- o lot 1 : « assurances des dommages aux biens et des risques annexes » ;
- o lot 2 : « assurances des responsabilités et des risques annexes » ;
- o lot 3 : « assurances des véhicules à moteurs et risques annexes » ;
- o lot 4 : « assurances des prestations statutaires ».

Ce marché est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La SMACL, titulaire des lots 1 à 3 du marché, a informé récemment la commune d'une majoration sensible du montant des lots 1 et 3 pour les raisons suivantes :

- lot 1 : augmentation du nombre de sinistres déclarés (4 sinistres d'un montant moyen de 41 184 €), application de la révision annuelle et augmentation des mètres carrés déclarés ;
- lot 3 : augmentation du nombre de sinistres déclarés et application de la révision annuelle.

Le montant des lots 2 et 4 est pour le moment inchangé.

	MONTANT INITIAL	MONTANT AVENANT 1	TOTAL HT
Lot 1 : assurances des dommages aux biens et risques annexes	9 799,70 € HT	7 933,30 € HT	17 733 €
Lot 3 : assurances des véhicules à moteur et des risques annexes	3 882,41 € HT	1 581,59 € HT	5 464 € HT

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Philippe DESHAYES, Arnaud ARGENTIN).

15. Adoption d'une convention avec l'Etat pour la mise en place de colonies apprenantes

Monsieur le Maire : conséquence de la crise sanitaire que vient de traverser le pays, le gouvernement a décidé en 2020 de proposer des aides aux enfants qui ont rencontré des difficultés d'apprentissage, quelles qu'en soient les raisons.

Parmi ces aides figurent les « colonies apprenantes » : celles-ci sont proposées par des colonies de vacances classiques et bénéficient d'un label délivré par l'Etat. Elles proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20% du financement.

Je vous propose de prendre à nouveau part à ce dispositif et de le proposer à des familles Octevillaises dont les enfants se seraient retrouvés en difficultés en raison de la crise sanitaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Décisions modificatives

Monsieur le Maire : je vous propose d'adopter une décision modificative.

Ouverture de crédits en vue de travaux sur bâtiment menaçant ruine Section Investissement

020- 45411 Dépenses - Travaux exécutés d'office pour compte de tiers	020 – 45412 Recettes - Travaux exécutés d'office pour compte de tiers
30 000 €	30 000 €

Jean-Louis ROUSSELIN : Nous avons en effet dû intervenir de façon conservatoire pour consolider le pignon d'une maison d'habitation en péril menaçant de s'effondrer située au Café Blanc. Le propriétaire n'était pas en capacité d'engager de travaux.

Nous travaillons sur ce dossier avec les services des risques de la Communauté Urbaine dépositaire des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Une grande partie du coût de remise en état devrait être couverte par ces aides.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17. Création, modification et suppression de postes

Monsieur le Maire : la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique, modifiée, dispose que les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant. Elle dispose également que le conseil municipal doit être saisi des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'organisation des services, les mouvements de personnel, les recrutements, les suppressions de postes devenus vacants et les transformations de postes.

Dans ce cadre, il convient de procéder aux mesures suivantes :

- **à compter du 1^{er} septembre 2022**, augmentation de taux d'emploi d'un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 28h29 annualisées à 31h94 ;
- **à compter du 1^{er} septembre 2022**, création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Arnaud ARGENTIN : je souhaite qu'on reçoive un organigramme à jour de la commune.

Thierry LAFFINEUR : il vous sera présenté lors de la prochaine commission finances, ressources humaines et marchés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire : j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors de la séance du conseil municipal du 15 février 2021 :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Marché de maîtrise d'œuvre urbaine – marché subséquent n° 5 : analyse des conditions de circulation	EMULSION	6 180 € HT	De la notification jusqu'au 31 août 2022
Remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie	Alpha Fermeture	71 950 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo à l'espace du Littoral	SERARL LAMARE	49 000 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection classes de l'école Jules Verne Lot 1 - menuiseries – doublage	LEGENDRE	101 193,13 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection classes de l'école Jules Verne Lot 2 - peinture	LAMY LECOMTE	12 560,58 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection classes de l'école Jules Verne Lot 3 - sols souples	SOLS DELOBETTE	35 935,86 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection classes de l'école Jules Verne Lot 4 - électricité	SAS HERVE THERMIQUE	7 568 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réfection classes de l'école Jules Verne Lot 5 - aménagement	AMGS	9 550 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réaménagement intérieur de la salle annexe 2 du complexe sportif Espace du Littoral	Entreprise Jean-Claude Duclos	106 344,10 € HT	De la notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Groupement d'achats avec la Communauté Urbaine - accord cadre à bons de commande pour le lot 4 « Uniformes et accessoires » (pour la police municipale)	Marck et Balsan	Montant minimum : 0 € HT Montant maximum : 2 950 € HT	1 an à compter de la notification, renouvelable 3 fois un an.

Le conseil municipal prend acte.

INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Louis ROUSSELIN :

- Alcéane a bien engagé les travaux de réhabilitation énergétique des 51 logements de la résidence des Genets. Ils vont se poursuivre par la réhabilitation des logements individuels des Quesneaux.

Olivier ROCHE :

- démarrage des travaux d'Alcéane : un barriérage sera posé la semaine prochaine et la démolition débutera dans les jours suivants. Le concassage des déchets est prévu sur place. Les flux de camions se feront par la rue Germaine Coty ;

- marché dominical : on a modifié les horaires du marché en créant des horaires d'été. La fin du marché est dorénavant prévue à 13 h 30 et 14 heures en été ;
- le Département a voté une subvention de 200 € à 400 € pour l'achat de vélos à assistance électrique. L'aide de la commune est cumulable avec celle du Département ;
- réalisation de la résidence Francelot : on va les mettre en demeure parce qu'ils n'ont pas réalisé l'aire de jeux. On n'a aucune information de la part de la société.

Didier GERVAIS :

- les déminages des 16 et 17 juin se sont parfaitement déroulés. Le périmètre de sécurité de 1 500 mètres de rayon ayant été imposé, 350 foyers étaient concernés le 16 sur le secteur nord, et 60 foyers le 17 sur le secteur le plus au sud. Les personnes impactées par la mise à l'abri avaient été avisées par un boitage. Le bouclage prévu entre 6 h 30 et 7 h 30 s'est déroulé sans incident. Le poste de commandement opérationnel était situé dans la salle des mariages, les participants ont témoigné de leur satisfaction pour l'accueil qui leur a été réservé.
- les travaux du square Huart avancent bon train. Ils pourraient être terminés pour le 14 juillet ;
- travaux de voirie : dans la période comprise entre le 4 juillet et le 12 août, l'entreprise Eurovia va intervenir pour l'entretien :
 - o du chemin du Golf dans sa partie comprise entre la RD940 et le chemin de Saint-Supplix ;
 - o du chemin de la Mer et du Croquet entre la RD940 et le chemin de l'Arsenal ;Les parties urbanisées seront reprises en enrobé à chaud, le reste en gravillonnage. Début juillet, un micro-rabotage sera effectué, le revêtement en enrobé du chemin du Golf sera réalisé le 18 juillet. Après des travaux de renforcement des rives, il sera procédé au gravillonnage des deux voies. Les travaux prévus impasse André Cornu, notamment sur la structure, sont reportés. Le désordre majeur sur un mur privé nécessite une rencontre avec son propriétaire. Le mur est conçu en silex, une partie désolidarisée ne résisterait pas aux vibrations.

Frédérique VAUDRY :

- l'école Jules Verne va être évaluée par l'Education nationale cette année. Un travail est entrepris entre la commune, l'association de parents d'élèves et la direction de l'école ;
- les CM2 de Mme LEMAIRE ont participé à un concours académique. La classe a obtenu le prix « coup de cœur du jury » pour la vidéo qu'elle a réalisée ; ***elle est projetée en séance*** ;
- école des Lutins : les parents d'élèves ont réclamé une ATSEM en raison de la création d'une 8^{ème} classe. Or, le même nombre d'enfants fréquenteront l'école ; les classes seront juste décongestionnées par la création de cette classe. Un travail a été mené entre les enseignants et les ATSEM pour trouver une nouvelle organisation, ce qui ne nécessite pas de créer de poste de nouvelle ATSEM. L'école

a par ailleurs demandé à l'Education nationale de créer deux emplois de service civique ;

- une classe va être déportée des Falaises vers Jules Verne à la rentrée en raison de la pyramide des âges des enfants ;
- une rencontre est prévue début juillet avec les présidents d'associations pour leur présenter le projet de création d'une salle multisports et travailler sur les créneaux d'attribution des salles ;
- l'entraîneur historique du judo, Patricia, est partie en retraite. Elle continuera toutefois à intervenir pour la section handicap et le self-defence.

Christine DONNET :

1) actualisation du registre communal :

Les nouveaux arrivants ou les personnes souhaitant être ajoutées ou retirées du registre communal (en cas de déclenchement du niveau 3 du plan canicule par le Préfet) peuvent venir retirer le formulaire d'inscription en mairie ou le télécharger sur notre site internet.

L'information est affichée sur le panneau électronique de la commune. Elle paraîtra également dans la prochaine revue municipale de l'été, et elle sera prochainement relayée sur PP.

Pour rappel, sont concernées :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes de plus de 60 ans mais reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées.

2) revue Municipale transcrite en Braille :

Si vous connaissez des personnes déficientes visuelles qui seraient intéressées pour obtenir la prochaine revue municipale transcrite en Braille, n'hésitez pas à leur dire de se manifester en mairie ou à me contacter, afin que l'on puisse leur faire parvenir une revue transcrite en braille à leur domicile.

3) Nouvelles décisions sociales prises par le CCAS le 17 juin 2022 en faveur des aînés :

Attribution d'une participation financière de 50 € aux Octevillais non imposables sur le revenu, âgés de 75 ans et + pour une inscription à l'activité gymnastique « Equilibre » proposée par l'AFO, sur présentation du justificatif de l'inscription auprès de l'association et du dernier avis de non-imposition.

Attribution d'une aide financière de 50 euros pour participer aux frais d'installation d'un système de téléassistance à leur domicile, sous réserve de l'application du même plafond de ressources que celui applicable pour le bon des aînés soit :

Cas général	1 part	1.5 part	2 parts	2.5 parts
Personne seule	15 341,00 €	20 383,00 €	25 425,00 €	30 467,00 €
Couple marié ou pacsé	-	-	28 617,00 €	33 659,00 €

4) rendez-vous personnalisés :

Je vous rappelle que je peux me rendre au domicile de toute personne âgée ou personne handicapée qui souhaiterait me rencontrer ou bien la recevoir en mairie. Si vous avez connaissance d'une situation difficile, ou d'une personne ayant besoin d'informations ou d'orientations vers des services adaptés pour coordonner des prises en charge, n'hésitez pas à lui conseiller de me contacter pour essayer de trouver la meilleure solution pour améliorer sa situation.

Denis RIOULT :

- le club house du tennis club est bien engagé. Les délais ne seront pas tout à fait respectés. Le bâtiment sera livré avec retard, sans doute vers la mi-septembre. L'inauguration se déroulera le 14 octobre ;
- le dojo : le permis de construire est déposé ;
- la salle multisports : les travaux débuteront dès le début juillet par la pose de la cloison menuisée. La commission de sécurité a donné un avis favorable ;
- le chantier de l'école Jules Verne va démarrer dès la fin des cours. Les entreprises se sont engagées sur la date de livraison. Tout sera réaménagé pour le 24 août.

QUESTIONS DIVERSES

Arnaud ARGENTIN : où en est la procédure pour l'école Les Falaises ?

Denis RIOULT : les délais sont anormalement longs. L'expert n'a encore rien rendu. Un contact va être pris avec l'avocat de la commune pour lui demander de relancer le dossier.

Arnaud ARGENTIN : les classes mobiles sont-elles en fonctionnement ?

Frédérique VAUDRY : la direction des services informatiques de la Communauté urbaine s'est engagée pour qu'elles fonctionnent en septembre, à condition que la fibre soit installée par Orange. Pour les Lutins, sept rendez-vous n'ont pas été honorés par Orange avant que la fibre soit installée. Aux Falaises, on en est à deux rendez-vous non honorés.

Marie-Pierre PIROCCHI : il y a beaucoup de déjections canines en centre-bourg. Peut-on prendre un arrêté pour permettre la verbalisation ?

Didier GERVAIS : il faut que la police municipale constate pour que la verbalisation soit possible. La réglementation permet déjà la verbalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.